



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Dispositif PSE - Haie

Accompagnement des porteurs de projet PSE
expérimentaux dans l'élaboration d'un PSE haie et
dans la modélisation de son application territoriale

Lancement d'un GT animé par l'Afac-Agroforesteries
dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
expérimentaux portés par le MTE et mis en oeuvre à travers un AAI porté par
l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Réunion du 25 septembre 2020

En visio

Co-construire et paramétrer un dispositif PSE adapté à la haie, conforme au cadre national fixé par le MTE et pouvant être facilement mis en oeuvre

Proposition de constituer un groupe de travail collectif PSE « Haie » qui permettra de :

- **croiser les approches** entre territoires et régions,
- apporter des **propositions méthodologiques** et de **mutualiser les données nationales** existantes sur les haies pour aider à effectuer des modélisations territoriales, en termes de calcul de densité de haies, d'agriculteurs pouvant entrer dans la démarche, d'enveloppe budgétaire mobilisée par territoire,
- bénéficier d'un **transfert du Label Haie**

Déroulé de la réunion

Durée : 2h

« Maintenir vos micros coupés » pendant les parties présentations

« Lever la main » pendant les parties questions

N'hésitez pas à poser vos questions par écrit

A. Cadrage national du dispositif PSE expérimentaux

Philippe Nouvel, Chef du bureau de l'agriculture et de l'alimentation MTE

B. Cadre de l'accompagnement collectif des porteurs de projet à la construction d'un PSE sur la haie

Adeline Vernier, Chargée d'études, Direction des Politiques d'Intervention – Service Agriculture et Milieux Aquatiques, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

C. Co-construire un dispositif PSE relatif aux haies adapté à tous les territoires PSE et assurant, par la suite, une mise en œuvre opérationnelle

Catherine Moret, Paule Pointereau, de l'Afac-Agroforesteries

D. Mise en œuvre PSE-Label Haie à grande échelle

Philippe Pointereau de Solagro

Place de la gestion des infrastructures agro-écologique dans le dispositif PSE

- Dispositif PSE : deux domaines de production de services environnementaux, complémentaires et **dissociables** :
 - -gestion des systèmes de production agricole,
 - - gestion des « structures paysagères » (infrastructures agro-écologiques : haies...)
- Deux types de projets, intégrant un volet «paysage » :
 - - deux volets complémentaires « paysage » et « systèmes de production agricoles »,
 - - un volet « paysage » seul : PSE « Haie »
- Rémunération totale/exploitation = rémunération « paysage » + rémunération « système de production agricole »
- Une référence centrale aux haies – Utilisation de coefficients d'équivalence d'intérêt écologique pour les autres IAE

Place du label Haie dans le dispositif PSE

- Discussions avec la Commission européenne : nécessité de montrer que le dispositif PSE ne rémunère que ce qui va au-delà de la « ligne de base »
- Pour les haies : ligne de base = BCAE 7 (future BCAE 9)
- (maintien des haies, interdiction de taille entre le 1^{er} avril et le 31 juillet)
- Validation par la Commission, pour le dispositif de PSE expérimentaux :
 - - d'un principe : assurer une « gestion durable des haies » (référentiel technique précis et satisfaisant, contrôlabilité),
 - - d'un choix : référence au Label Haie et son dispositif de certification (Afac-Agroforesteries)

Ce qui devrait être demandé aux porteurs de projets et aux agriculteurs, concernant le Label Haie

- Une discussion en cours, avec l'ensemble des agences de l'eau (finalisation : fin septembre 2020)
- Position en cours de discussion :
 - - pour les porteurs de projets : un volet dans le plan d'action pour accompagner la mise en place d'une gestion durable des haies,
 - - pour les agriculteurs : décision d'engagement dans la labellisation + atteinte du niveau 1 de la certification au cours des 5 ans du contrat, sous un laps de temps à définir (au niveau de chaque bassin).

Les PSE sur Loire-Bretagne

- AAI PSE >> 48 études de préfiguration de dispositifs PSE retenues
- Caractère expérimental : une diversité de problématiques de territoires, de structures porteuses, de thématiques, etc.
- Obligation de mettre en œuvre le label haie à partir du moment où le volet Haie est mobilisé dans un dispositif
- Calendrier contraint :
 - Rendu des bilans d'étude : au plus tard le 31 mars 2021 ;
 - Date limite de contractualisation avec les agriculteurs : 31 décembre 2021

Enjeux de l'expérimentation PSE

- Bassin Loire-Bretagne = bassin très bocager avec des situations très diverses en fonction des territoires
- Volonté de construire des PSE adaptés aux enjeux locaux mais avec un objectif commun : construire des PSE ambitieux et notamment en terme de gestion durable des haies !
- Le tout dans un délai contraint par la notification à la Commission européenne
- Tout l'enjeu réside dans le fait d'être rapidement opérationnel en respectant le cadre de la notification

Partenariat Afac - AELB

- Afac-Agroforesteries :
 - Porte le label Haie
 - Est compétente sur les PSE et le cadre de la notification
- Mission de l'Afac : apporter un appui technique aux porteurs d'études PSE pour les accompagner dans la construction des volets haies des PSE.
- Objectif : Co-construire un dispositif PSE-Haie à la fois commun au bassin, adaptable aux situations et ambitions territoriales et qui respectera le cadre national fixé par le MTE
- Participation des structures porteuses sur la base du volontariat

Les agences et des territoires engagés dans un PSE intégrant la haie

Agence de l'eau Seine Normandie

Un projet CPIE collines normandes et B2E
Atelier agriculture avesnois Thiérache

Agence de l'eau Loire Bretagne

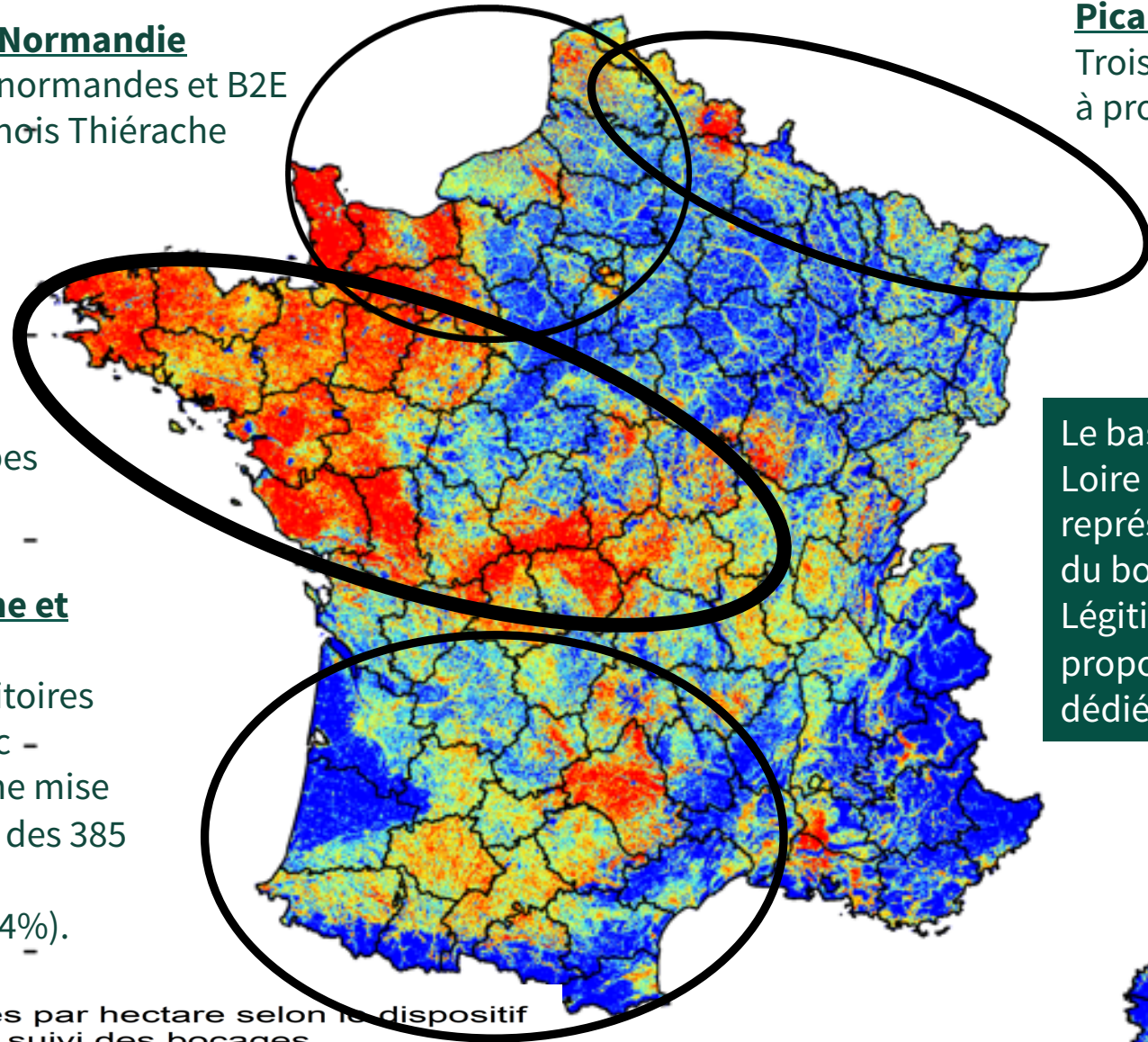
2 territoires en Centre Val de Loire
6 territoires en Bretagne
9 territoires en Pays de la Loire
2 territoires en Auvergne-Rhône-Alpes

Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Régional Occitanie

Une couverture de tous les territoires
PSE par les structures de l'Afahc -
Occitanie (9 structures) pour une mise
en œuvre du Label Haie auprès des 385
agriculteurs engagés dans
l'expérimentation PSE (et avec 4%).

Agence Artois Picardie

Trois PNR – appel
à projet PSE



Le bassin versant
Loire Bretagne
représente les 2/3
du bocage français.
Légitimité à
proposer un PSE
dédié à la haie.

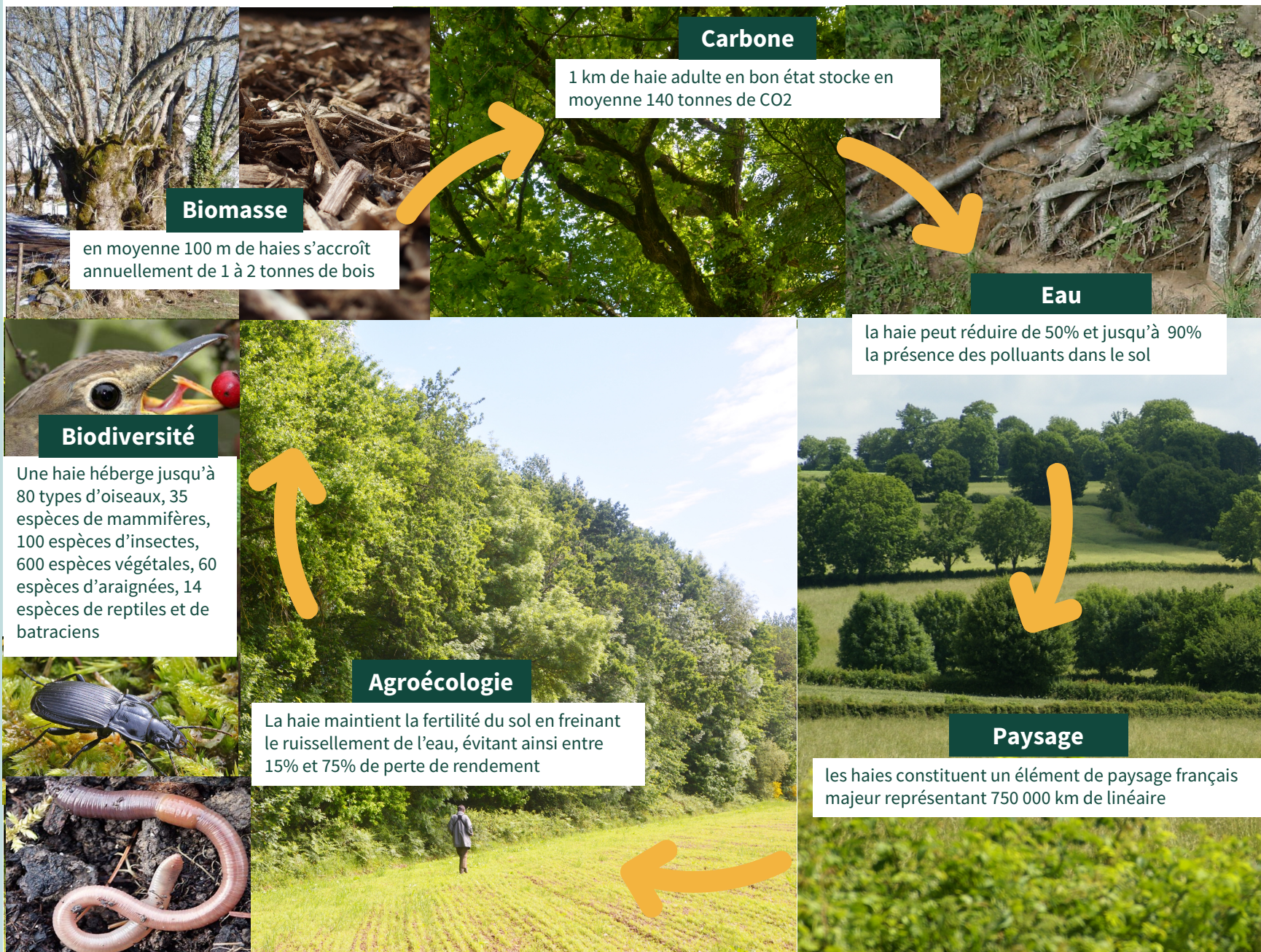
Densité de haies par hectare selon le dispositif
de suivi des bocages

Créer des Paiements pour services environnementaux (PSE) pour la haie

Une opportunité pour restaurer les haies avec les agriculteurs

La haie une ressource d'intérêt général.

Un couteau suisse des services écologiques pour faire face à la complexité des enjeux écologiques et climatiques



Ces services écologiques rendus par les haies sont permis par un **bon état** de la haie.



Quelles sont les caractéristiques d'une haie en bon état écologique ?

- Une haie avec une **embase large**, une **bande enherbée** à son pied, une bonne **largeur de canopée**, une densité et une **continuité dans les étages** de végétation ;
- Une haie avec un **étalement des âges** des arbres assurant la présence des jeunes brins d'avenir et de cépées rajeunies ;
- Une haie maintenant la **diversité de ses essences** et sauvegardant des **micro-habitats** ;
- Une haie **insérée dans un maillage** haies suffisamment denses, bien placées et connectées entre elles et à d'autres infrastructures écologiques ;

Ce bon état global de la haie est dépendant d'un ensemble de **pratiques de gestion** de la haie qui se cumulent.

Les principes qui cadrent la bonne gestion des haies

La gestion est durable si elle :

- **correspond aux exigences physiologiques et naturelles de l'arbre et de la haie**
- **se différencie en fonction des types morphologiques des arbres et des arbustes** composant la haie (cépée, haut jet, têtard, taillis fureté) et tous les types de haies. Elle part du potentiel en place, respecte la diversité des paysages et tient compte des objectifs du gestionnaire et des contraintes adjacentes (principalement agricoles) ;
- **n'est pas orientée vers un seul service rendu** par la haie ;
- **concerne les différentes échelles d'actions de gestion** : l'individu, la haie, l'exploitation agricole, le paysage ;
- **s'inscrit dans la durée** et respecte la temporalité naturelle de la pousse de la haie en fonction de son contexte pédoclimatique ;
- **s'applique à toutes les haies** dont le gestionnaire a la responsabilité de gestion.

Quelques
exemples pour
illustrer **le lien
services – bon
état de la
haie –
pratiques de
gestion**

**Services écosystémiques
de la haie**

La haie stocke du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans ses branches

La haie fournit de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO2

La haie constitue un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole

La haie ralentit l'eau et permet l'infiltration

**Permis par un bon état
de la haie**

si elle possède un système racinaire renouvelé et des brins abondants

si elle a un étalement des âges de ses arbres

si elle présente une continuité dans les étages de végétation et une largeur de canopé d'au moins 10 mètres

si elle a une embase suffisamment large et dense

**Dépendant d'un résultat
de bonne gestion**

QUALITÉ DE COUPE
Coupe favorisant la repousse des brins présentant un système racinaire indépendant.

SELECTION ET GESTION
Ne pas prélever plus de 1/10ème par an du linéaire total de haies de l'exploitation agricole.

SUPPRESSION DES PRATIQUES TRÈS DÉGRADANTES
Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie ou sur le haut du talus sur l'ensemble de l'exploitation agricole.

EMPRISE MINIMALE DE LA HAIE
Maintien d'un ourlet herbeux de 1 m cm de part et d'autre de la haie

Les principes d'un PSE -Haie

1. Par ses pratiques de **bonne gestion** de ses haies, l'agriculteur



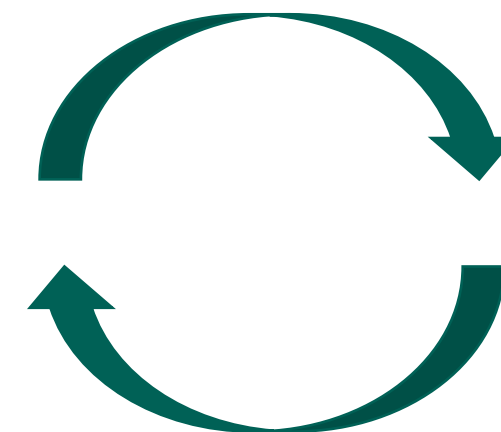
4. L'agriculteur est donc **rémunéré** pour cette action.

Services rendus

2. assure un **bon état** de santé à la haie.



3. La haie produit alors des **services écosystémiques** bénéfiques à la société.



Rémunération



Les principes
d'un PSE –
Haie
s'appuyant sur
le Label Haie
pour apporter
une garantie
de résultat

1. Par ses pratiques de
bonne gestion de ses
haies, l'agriculteur



4. L'agriculteur est donc
rémunéré pour cette
action.

Services rendus

2. assure un **bon état** de
santé à la haie.



3. La haie produit alors des
services écosystémiques
bénéfiques à la société.



Rémunération

€

Une articulation opérationnelle et fiable

PSE
Haie €



bénéficiaires

Être rémunéré ses bonnes pratiques	Être formé à la gestion des haies	Agriculteur
Bénéficiaire de services environnementaux issus de l'agriculture	Mesurer les résultats et contrôler	Pouvoir public
Agir pour préserver les haies sur son territoire	Avoir un outil pour accompagner l'agriculteur	Porteur de projet

Présentation du Label Haie



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires



**Des haies pérennes, en bon état
écologique et à la maille fonctionnelle**
grâce au réapprentissage des pratiques
de gestion adaptées



**Du bois durable, local
et éthique** grâce à une filière
contrôlée de la haie à la
chaufferie



Le label, une opportunité pour accéder à des débouchés économiques

L'amorce d'une inscription de la haie dans une économie territoriale durable est indispensable pour consolider le dispositif PSE.

En garantissant un bon état des haies fournissant des services écosystémiques, le Label Haie :



Reconnaissance **politique** et **sociale** (PSE)

Attribue une nouvelle valeur à la haie



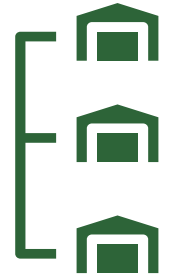
Filières haie-bois durables



Bois bûche

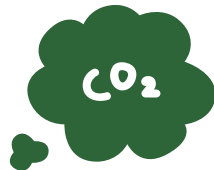


Bois énergie



Litière plaquette

Marché du **carbone**



Produits agro-alimentaire à valeur environnementale





Le label, un outil pour accompagner l'agriculteur dans la gestion de ses haies

Par son dispositif de certification adapté,
le Label Haie :



Connaissances sur la haies en tant qu'écosystème, avec ses pratiques de gestion associées



Accompagnement technique au pied des haies régulier et dans la durée

Guide la (ré)**appropriation de la gestion durable des haies** par les agriculteurs



Paliers de **progression** et **caps** d'amélioration



Evaluation **entre pairs** pour faciliter la formation

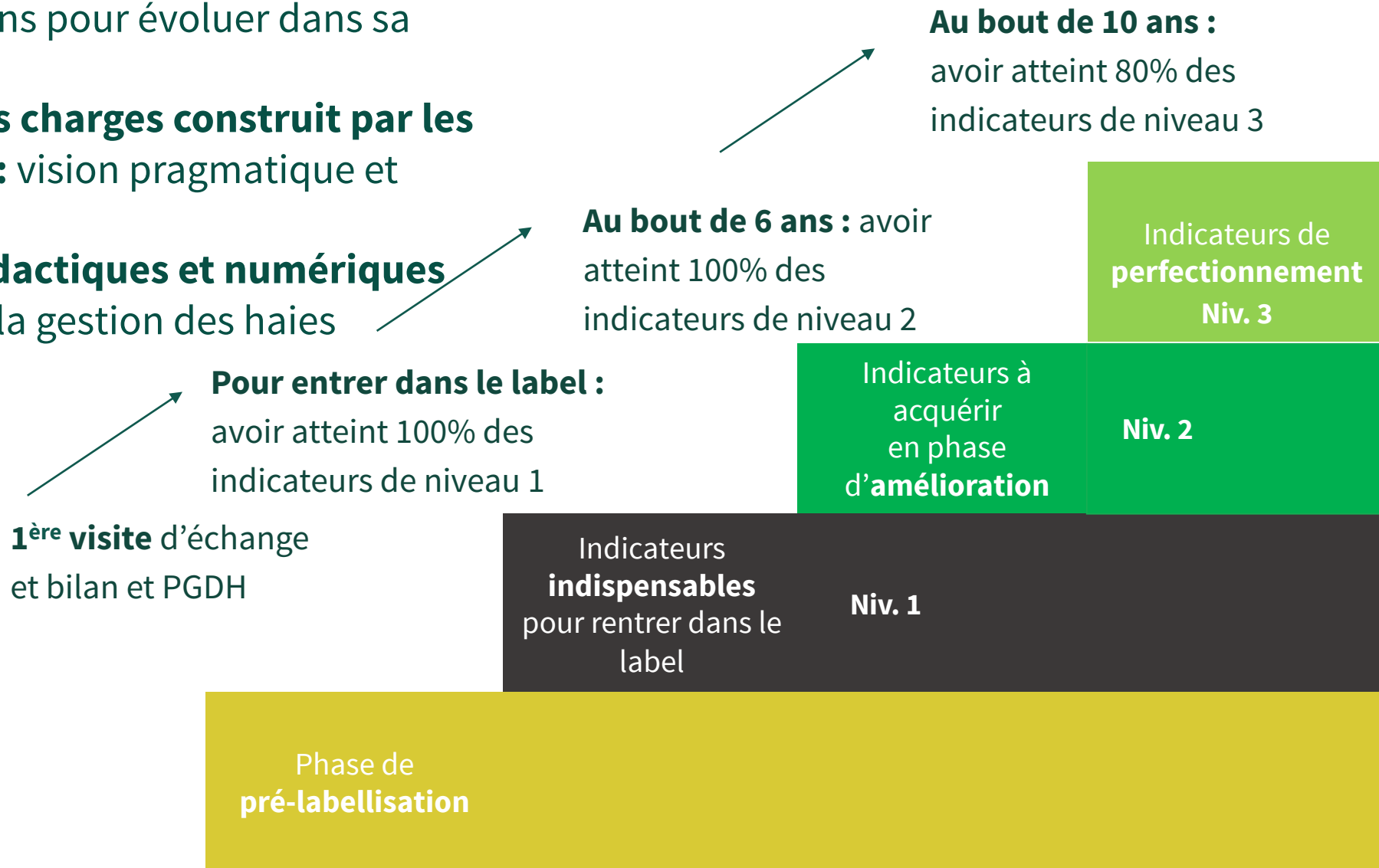


Constitution d'**Organisations Collectives** de Gestionnaires (OCG)



Un label accessible à tous les agriculteurs

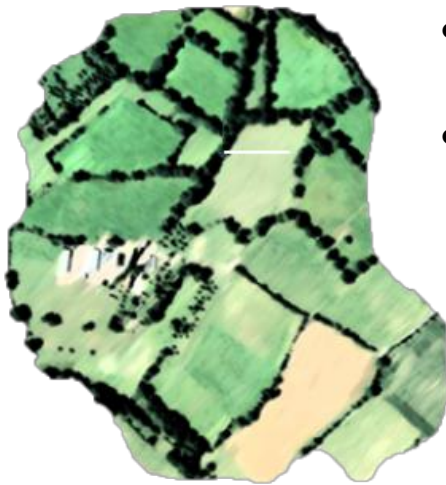
- **Une démarche pas à pas** : un niveau d'entrée facilement atteignable, et une durée de 10 ans pour évoluer dans sa pratique.
- **Un cahier des charges construit par les agriculteurs** : vision pragmatique et réaliste
- **Des outils didactiques et numériques** pour faciliter la gestion des haies





Cahier des charges – Gestion indicateurs de niveau 1

Respect de la réglementation



- Engager toutes les haies et les bosquets dont on a gestion dans le Label Haie.
- Maintenir ces éléments

Tout déplacement, remplacement ou destruction de ces éléments est préalablement déclaré. Toute modification est faite en cohérence et en conformité avec les documents d'urbanisme en vigueur.

- Ne pas tailler les haies et des arbres entre le 1^e avril et le 31 juillet.



Plan de Gestion Durable des Haies

- Faire réaliser un PGDH par intervenant référencé par l'AFAC- Agroforesteries.
- Renseigner les interventions
Localisation, Identification du tronçon, Type de coupe, Année
- Renseigner les mouvements de parcelles



* Délai de 2 ans suivant l'entrée dans le label pour réaliser le PGDH



Cahier des charges – Gestion indicateurs de niveau 1

Sélection et gestion



Absence de coupe à blanc de tous les arbres de haut jet.
Sauf en cas de maladie constatée.

Qualité de coupe

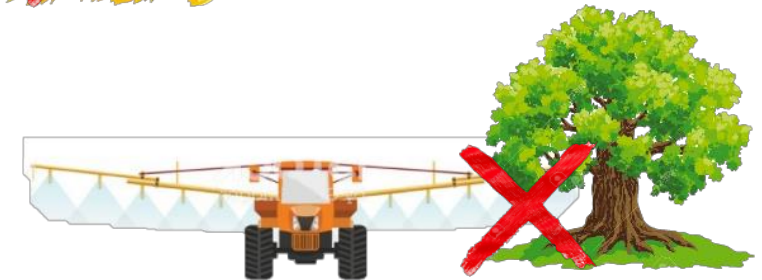


- **Coupe effectuée au plus près du sol** (*maximum 20cm*).
- **Coupe nette sans éclatement de la souche** ou de la tête et sans entaille du tronc.

Pratiques dégradantes



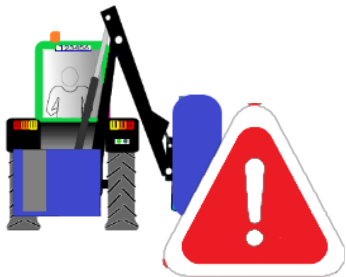
- **Pas de brûlis** des rémanents.
- **Pas d'écobuage** de la haie et du talus.
- **Pas de désherbage chimique** à moins de 1 m de l'axe de la haie





Cahier des charges – Gestion indicateurs de niveau 1

Emprise minimale de la haie



- **Pas d'abrutissement** des repousses
- **Ne pas tailler en dessous de 1 m de haut et de 1 m de large et ne tailler que les repousses de l'année.** (*Haie basse taillée au carré*)
- **Favoriser les repousses de la haie après exploitation en s'interdisant le broyage de 50cm de part et d'autre de la haie, y compris les trouées.** (*Toutes les haies*)

Non-surexploitation du bocage



- **Ne pas prélever plus de 1/10^e par an du linéaire total de haies.**

Choix initial du gestionnaire

En individuel



En Organisation Collective de Gestionnaires (OCG)

Les étapes de certification pour un

Préparation à la labellisation

Mise en place d'un **Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)** – *Sous deux ans*
Prise de connaissance du Cahier des Charges - Gestion

Évaluation préalable et accompagnement technique...

... par une personne habilitée (ou auto-évaluation)

... par l'OCG



Gestionnaire de haies

Demande d'entrée dans la démarche

Signature d'un contrat...

... de certification, avec l'organisme certificateur (CERTIS)

... d'engagement, avec l'OCG

Obtention de la certification

Audit initial

Par l'organisme certificateur (CERTIS)

NIV 1

À atteindre à 100% pour intégrer la démarche

Obtention de la **certification individuelle**

Audit initial

par l'OCG

Intégration dans la **certification de groupe**

Maintien de la certification

Audit de suivi

Par l'organisme certificateur (CERTIS)

Tous les deux ans

*Niv 2.
À atteindre à 100% d'ici la 6^{ème} année*

Tous les deux ans

Audit de suivi par l'OCG

*Niv 3.
À atteindre à 80% d'ici la 10^{ème} année*

Tous les cinq ans

Audit externe de l'OCG et d'un échantillon de ses gestionnaires par l'organisme certificateur (CERTIS)
Tous les ans



Questions sur le Label Haie

Faut-il être engagé dans la filière bois énergie pour obtenir le Label Haie ?

Non, l'agriculteur peut demander la certification uniquement pour le volet gestion durable de ses haies (Cahier des charges distincts).

Combien coûte la certification ?

Le coût maximum de certification par gestionnaire : 350€ / an (100€ de redevance au Label Haie et 250€ de coût d'audit externe par CERTIS / an).

Ce coût est une référence calculée pour un gestionnaire individuel. Il diminue pour les gestionnaires appartenant à une OCG, en fonction de la taille du groupe. Ce coût est donc adapté à chaque OCG.

Le Label Haie est-il accessible à tous les agriculteurs ?

- Une démarche pas à pas : un niveau d'entrée facilement atteignable, et une durée de 10 ans pour évoluer dans sa pratique.
- Un cahier des charges construit par les agriculteurs : vision pragmatique et réaliste
- Des outils didactiques et numériques pour faciliter la gestion des haies



Questions sur le Label Haie

Quel intérêt pour l'agriculteur de rentrer dans cette démarche ?

Bénéfice économique : « Le Label Haie est un moyen pour vous d'accéder à ces multiples marchés et débouchés économiques parce qu'il apporte des garanties de résultats sur le long terme et identifiant la démarche vertueuse de bonne gestion, attendus. »

Bénéfice d'image pour l'agriculteur : « Le Label Haie vous garantit de rendre visible vos engagements »

Le Label Haie, une démarche complexe ?

Non, c'est un outil didactique qui simplifie la complexité du système haie.

Toutes les haies de l'exploitation agricole sont-elles labellisées ?

Le Label Haie porte sur toutes les haies de l'exploitation dont l'agriculteur a la gestion.

Concevoir un dispositif commun PSE-Haie

Propositions méthodologiques pour
d'un travail collectif

L'opportunité de ce groupe de travail

- ✓ Assurer des résultats dans un calendrier très serré
- ✓ Respectant le cadre national
- ✓ Anticiper une mise en œuvre opérationnelle et rapide

Grands axes de travail – étude amont

1. Construction du dispositif PSE
2. Quantification
3. Mobilisation des agriculteurs
4. Formation au Label Haie

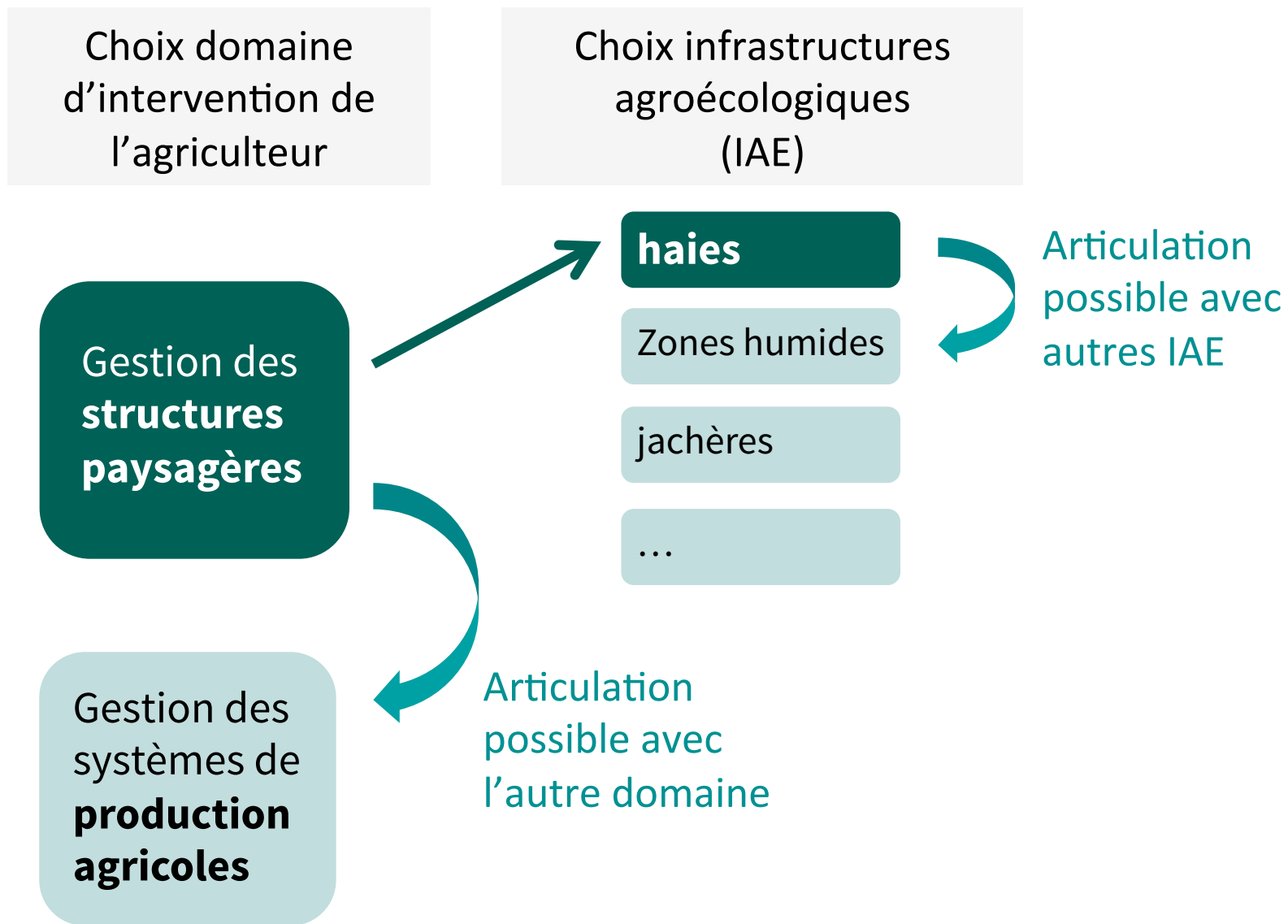
Les grands principes du dispositif PSE commun sur la haie :

Construire un dispositif PSE relatif aux haies qui

- **se combine à un dispositif PSE plus large**
- **s'adapte au contexte bocager** des territoires tout en ayant un niveau d'ambition commun
- **aller au-delà de la réglementation PAC portant sur la haie** (BCAE7 (obligation de maintien des haies) et MAEC relatives aux haies Linéa 01 (basée sur des modalités de gestion non durable voir dégradante) et 09 (ne couvre pas toutes les haies de l'exploitation))
- **avoir un PSE suffisamment attractif pour les agriculteurs** par rapport à l'effort consenti.
- se base sur une **logique de résultat** et pas de moyens
- avoir un **dispositif simple à calculer et facile à mettre en œuvre** (en terme de contrôle (fiabilité sans lourdeur) et d'animation (méthode guidée et didactique adaptée au domaine de la haie))

Les grands principes du dispositif PSE commun

Un travail cadré sur les haies mais pouvant s'insérer dans des dispositifs PSE plus larges



Les grands principes du dispositif PSE commun

Conditions d'accès

Les conditions pour toucher une rémunération PSE

« Haie » :

- 1) avoir une **densité de haies suffisantes** sur l'exploitation agricole par rapport à une densité territoriale (si ce n'est pas le cas, l'agriculteur doit augmenter la densité de son maillage en plantant de nouvelles haies) (*à définir dans le cadre du GT*)
- 2) avoir une **gestion durable des haies effective** pour l'ensemble des haies dont il a la gestion garantissant un état fonctionnel des haies. **Être engagé dans le Label Haie** (possibilité d'un délai d'entrée dans le label à fixer par bassin)

L'exploitation doit dès le départ présenter un certain niveau de performance environnementale (d'un point de vue haie) et tendre vers un niveau supérieur. Objectif qui dépend du territoire sur laquelle elle se trouve justifiant la rémunération pour services environnementaux effectivement rendus.

Les grands principes du dispositif PSE commun

Calcul de la rémunération PSE

Calcul de la rémunération du PSE « Haie » :

Elle est définie en fonction de :

1. de la **densité de haies** de l'exploitation agricole en **ml / ha SAU**

> transformée **en note** en fonction des valeurs seuils du territoire qui est utilisée pour le calcul de la rémunération

1. la situation de l'exploitation et de son évolution :

- le maintien des haies en bon état (par une bonne gestion) et augmentation du linéaire linéaire de haies

Avoir des montants attractifs pour engager des évolutions de pratiques à l'intérieur du contrat PSE.

Les grands principes du dispositif PSE commun

Densité **minimale**
territoriale pour
contractualiser un PSE

X ml haie/
ha SAU

Densité **maximale**
territoriale
rémunérable

X ml haie/
ha SAU

Note : 0/10

10/10

Deux valeurs guides :

- Maintien – entretien - 66€ / ha SAU / an
- Transition - Création- 676€ / ha SAU / an

Méthode de transformation de l'indicateur en note à définir

Rémunération PSE
= **note et valeurs guides**

Les grands principes du dispositif PSE commun

Feuille de route pour concevoir un dispositif PSE - Haie

Ce qu'il faut fixer ensemble pour construire le dispositif PSE :

- **méthode de calcul de la densité** de haies homogène à tous les territoires (quels éléments prendre en compte, dont on a les cartographies)
- **méthode pour définir les seuil maxi et mini**
- **méthode de calcul de la rémunération** (méthode de transformation de l'indicateur en note) qui soit équitable entre les exploitations agricoles ;

Les grands principes du dispositif PSE commun

Feuille de route pour concevoir un dispositif PSE - Haie

Les données territoire à récolter :

- **Données cartographiques** par territoire pour le calcul de la densité (RPG, SNA, Carte haie IGN) – *par Afac-Agroforesteries - Solagro*
- **Délimitation géographique de chaque territoire PSE** – *par chaque porteur de projets PSE*
- **Etat des haies** par territoire traduisant **l'état des pratiques** par les agriculteurs pour évaluer leur capacité à entrer dans le Label Haie – *par chaque porteur de projets PSE*

Étude amont

CONCEPTION PSE



Sept-Déc 20

Définir le PSE-Haie

- Constitution d'un GT national - **sept**
- Diagnostic état du bocage et pratiques gestion du territoire - **nov**
- Définir méthode et calcul densité de haie - **oct - nov**
- Paramétrer le modèle PSE (seuils, indicateurs, montant rémunération) - **dec**

FORMATION AU Label Haie



Oct 20

Présentation Label Haie aux porteurs de projets

- Présentation Label Haie au pied des haies
- Formation des porteurs de projets à présenter le label aux agriculteurs

MOBILISATION agriculteur



Dec 20 - fev 21

Quantification contrats PSE

- Mobilisation des agriculteurs - **dec**
- Modélisation territoriale de l'application du PSE **fev** (€ engagés, km haies, nombre agriculteurs)

Fin mars 2021 – rendu de l'étude amont par les porteurs de projets

Mise en œuvre

CONTRACTUALISATION PSE

RELIER PSE AUX FILIERES



Mai-Déc 21

Contrats PSE auprès des agriculteurs

- Réalisation des Plan de gestion durable des haies + scénario d'engagement
- Contractualisation PSE avec les agriculteurs



Juin 21-juil 22

Application du Label Haie

- Accompagnement au mise en œuvre du Label Haie sur les territoire
- Réflexion sur son déploiement régional



Janv-juil 22

Nouvelles valorisations économiques de la haie

- Développer d'autres systèmes de valorisation des haies (filère bois, carbone, agro-alimentaire, ...) avec le Label Haie

Déc 2021- engagement des contrats PSE
auprès des agriculteurs

Mise en œuvre PSE-Label Haie à grande échelle

L'exemple d'Adour-Garonne

Bilan PSE
Adour-
Garonne
Année 2019



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

© IGN BD Carto® **BD CARTHAGE**



**35 réunions de
territoires**

**20 collectivités
animatrices**

**80 auditeurs
formés**

1 outil Internet

**450 audits
réalisés**

Moy . 24,5 / 30

382 PSE attribués

2,4 M€

13 000 ha prairies

29 000 ha SAU

**6 000 km de
haies et lisière
bois**

Bilan PSE Adour- Garonne Année 2019

Engagement
signé par
l'agriculteur
dans son
contrat PSE à
entrer dans le
Label Haie.



Document n°9 : Engagement de gestion durable des infrastructures agroécologiques (IAE)

Pour les exploitations dont la surface de haies et lisières de bois calculée pour l'indicateur 3 du PSE représente **plus de 5% de leur SAU**

L'agriculteur s'engage à entrer dans le « Label Haie » en répondant au cahier des charges « Gestion » d'ici fin 2023.

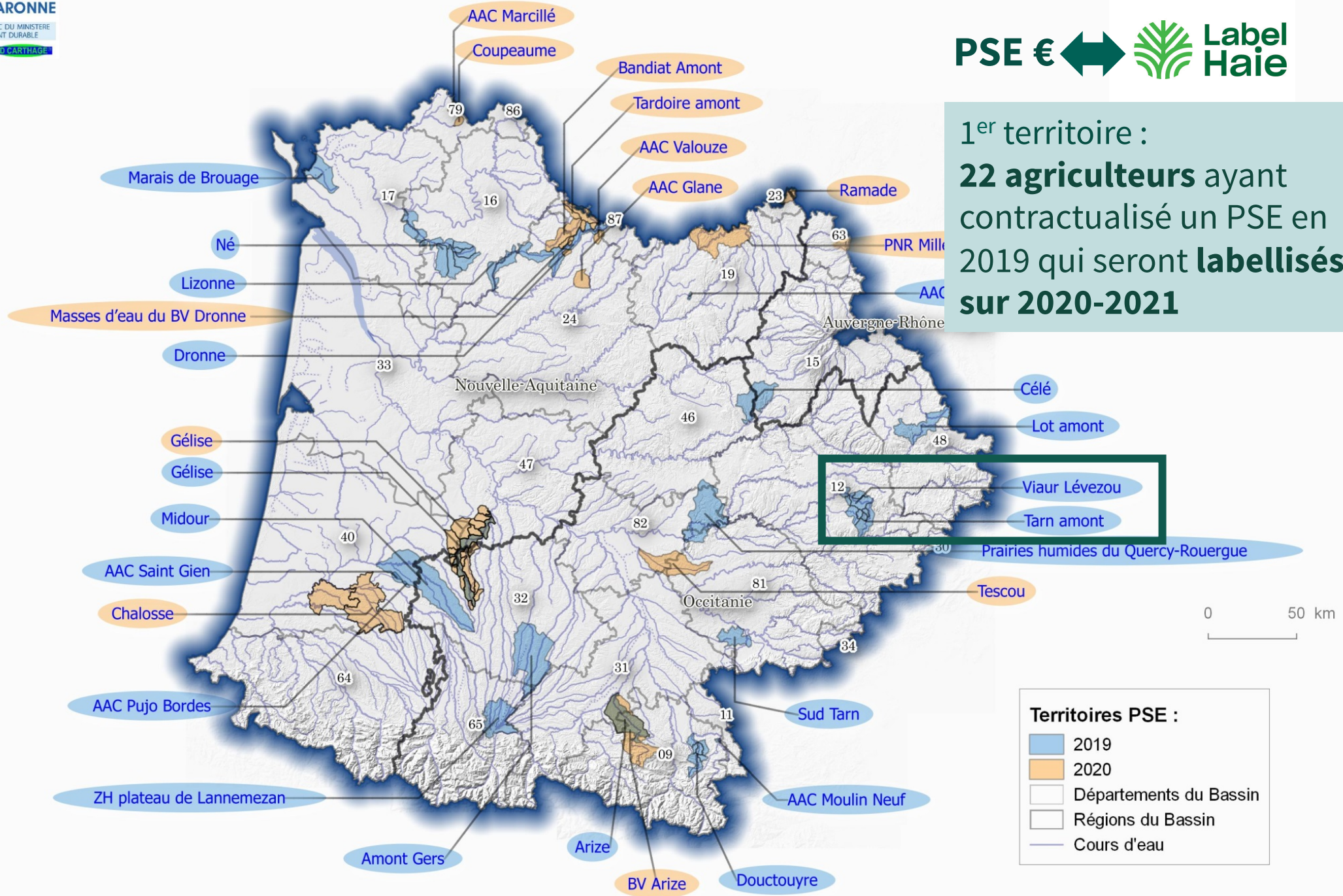
Sur les territoires PSE Viaur et Tarn, l'agriculteur s'engage à obtenir la certification d'ici 2021.

Sur les autres territoires PSE l'agriculteur s'engage à minima à suivre une demi-journée de pré-labellisation dispensée par les opérateurs de Afahc Occitanie et à obtenir la certification d'ici 2023.

Expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) : Nouveaux territoires en 2020



1^{er} territoire :
22 agriculteurs ayant
contractualisé un PSE en
2019 qui seront **labellisés**
sur 2020-2021



Faisabilité financière et de mise en œuvre (technique et dans les délais)

L'exemple de l'accompagnement à la labellisation de 22 agriculteurs-PSE (Viaur et Tarn)



Juin-sept 20

Formation AHP12 aux outils (Label Haie + PGDH)
8 j

sept-nov 20

Mobilisation des agriculteurs PSE (réunion présentation du Label Haie et lien avec PSE)
5 j

nov 20-fev 21

Réalisation PGDH
52 j

mars-mai 21

Réalisation pré-audits au label
13 j

juin 21

Accompagnement audits externes par CERTIS
1 j

nov 21-fev 22

36 j

mars-mai 22

9 j

juin 21

1 j

juill 21 et avril 21

- Formation alternatives mauvaises pratiques
 - Ouverture nouveaux débouchés économiques
 - Echanges groupes agri pour créer une OCG
- 8 j + 5 j

Total 143 j
Financement
AEAG + Région
Occitanie
(50.000€)

Faisabilité
financière et
de mise en
œuvre
(technique et
dans les
délais)

Références
échelle
territoire PSE

ANIMATEUR

Coût moyen accompagnement gestion
durable (dans le cadre de la labellisation)
et insertion filières économiques haies :

Animation : 1 000 €/agriculteur

PGDH : 1 400€/agriculteur

Temps moyen :

Animation : 2,5 j/agriculteur

PGDH : 4 j/agriculteur

Capacité d'accompagnement:

25-30 agriculteurs/an/animateur

AGRICULTEUR

Rémunération PSE moy.:

6 000€ /an/agriculteur (moy.)

Coût global labellisation :

350€ (max) /an/agriculteur

soit 6% montant PSE – acceptable

Accompagnement à l'entrée dans le Label Haie de 675 agriculteurs engagés dans un contrat PSE d'ici 2023

Faisabilité financière et de mise en œuvre (technique et dans les délais)

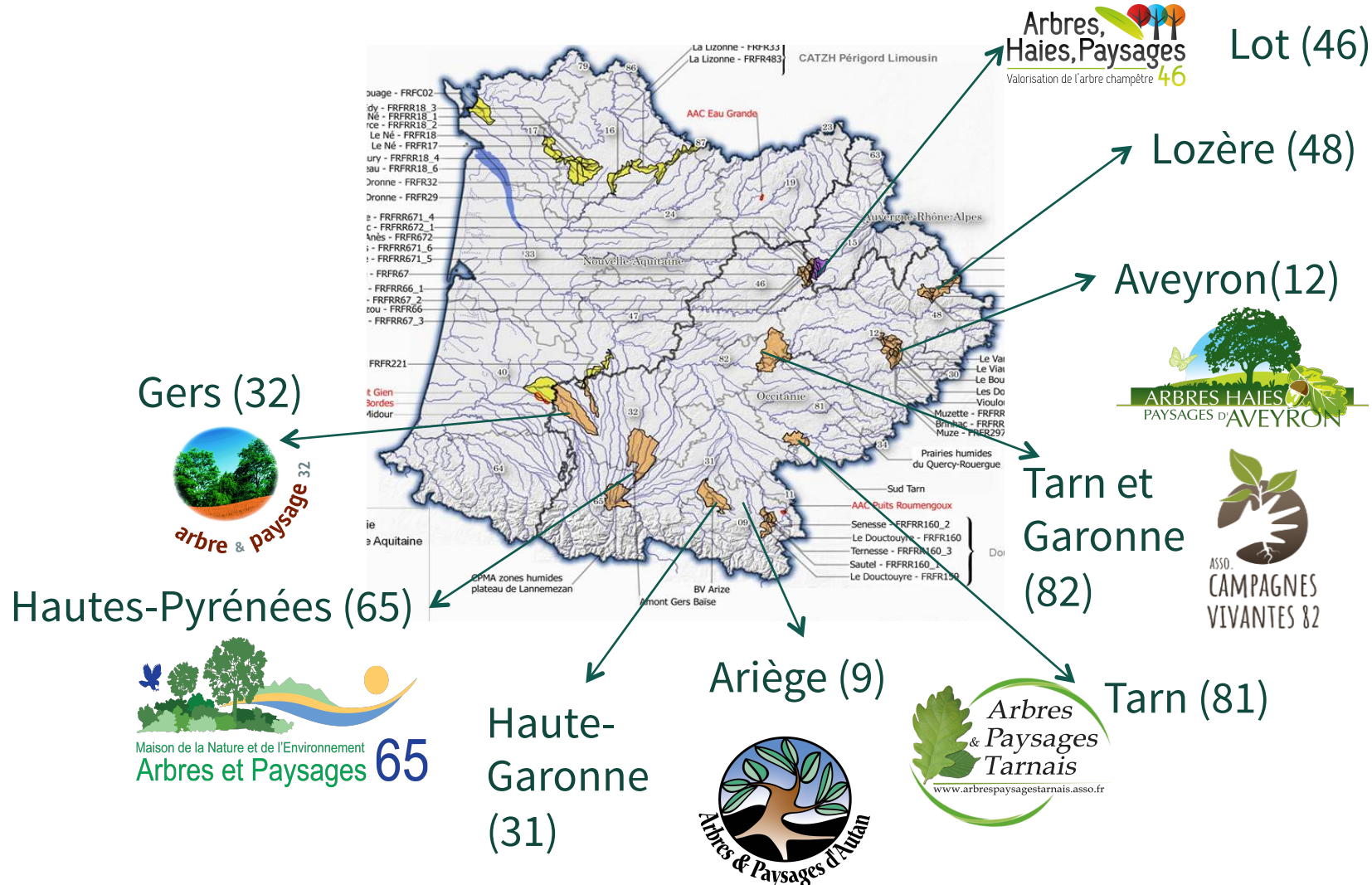
Déploiement de l'accompagnement PSE-Label Haie échelle Bassin x Région



Rôle de coordination régionale pour mobiliser d'autres structures au déploiement du Label Haie



Rôle de formateur technique pour les structures de la région



Vos contacts à
l'Afac-
Agroforesteries

Paule Pointereau

paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr

Catherine Moret

catherine.moret@afac-agroforesteries.fr

Plus d'informations sur l'**Afac-Agroforesteries** sur :

<http://afac-agroforesteries.fr>

Plus d'informations sur le **Label Haie** :

- - le dossier de presse du lancement du label, le 4 octobre 2019 :
https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2019/10/DP_labelhaie-VF.pdf ,
- - la vidéo de présentation récemment réalisée par l'Afac
https://www.youtube.com/watch?v=ru2Jr7_EzIU
- - le webinaire de présentation approfondie du Label Haie :
https://www.youtube.com/watch?v=x4_TUJoh_MU